

Améliorer la qualité des services:

NOTRE PRÉOCCUPATION!

Le régime d'examen des plaintes du réseau
de la santé et des services sociaux,
un recours indépendant et confidentiel.

**Vous êtes insatisfait
des soins ou des services
offerts dans le réseau?
Vous pensez que vos droits
n'ont pas été respectés?
Parlez-en avec
le personnel concerné.**

**Toujours insatisfait?
Une inquiétude persiste?
Vous pouvez en informer
votre comité des usagers.**

Besoin d'être accompagné dans vos démarches?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes de votre région (numéro sans frais : 1 877 767-2227);
- le comité des usagers concerné;
- le commissaire aux plaintes et à la qualité des services de l'établissement.

**Vous pouvez aussi porter
plainte ou signaler une
situation au commissaire
aux plaintes et à la qualité
des services, notamment
si vous croyez qu'il s'agit
d'une situation
de maltraitance.**

Quebec.ca/sante-plaintes